

COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : Plénière du 16 août 2022 tenue au siège du district à Vesoul à 14h00

Présidence : M. GIBOULET.

Présents : MM. FALCHIER – FIDON – GUYON – ZONI (invité)

La séance débute à 14h00 avec les membres présents.

1 – Mot du Président

Le président remercie les membres pour leurs présences et souligne la présence d'Alexis ZONI, éducateur sportif et joueur à Jussey qui a candidaté pour appartenir à cette commission à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le but de réunion est de faire un nouvel état de lieux des installations à classer et axant le travail sur le reliquat des installations restant à renouveler, ensuite établir une liste des installations à prioriser suivant les échéances et évolutions sportives.

La mise en application au 01 juillet 2021 des nouveaux règlements fédéraux pour les terrains et installations sportives est maintenant bien ancrée et une formation est prévue pour l'ensemble des membres fin septembre à Dijon, date et lieu à confirmer.

2 – Situation des installations.

Il a été procédé à la revue des installations dont le renouvellement n'a pas été encore réalisé ; plusieurs cas de figure se présentant :

A) Installations visitées 2020/21 dont le dossier était en attente de classement

a. Suite à des dossiers incomplets

ESPRELS – Classement validé en niveau T6 à la CRTIS du 09/06/2022 cependant des réserves ont été émises dont la preuve du remplacement des buts Foot A11, un traçage refait avec respect des zones de sécurité conformes et un vestiaire arbitres désencombré avec un délai au 30/08/2022; des photos seront à faire pour clôturer le dossier.

La municipalité a demandé à nous rencontrer pour envisager des travaux qui pourraient être éligibles au FAFA ; Dossier suivi par Albert

MEMBREY – Classement validé en niveau T6 nouvelle échéance au 09/06/2032. Dossier clos

VELESMES – 2 terrains à renouveler le classement (Municipal T6 ?et le Pré neuf T5 ? en priorité) ; le dossier de renouvellement est incomplet, dossier à reprendre

b. Dossiers classés avec des travaux

LUZE – dossier classé, renouvelé au niveau T5 mais des travaux étaient à réaliser.
Suivi du dossier par Albert de l'achèvement des travaux de mises en conformité demandés.

c. Dossiers classement échus mais avec dérogation

SAULX – Installation en attente de classement qui ne sera pas utilisé car plus de club résident (arrêt cette saison 2020/21) et donc plus de compétition programmée
Le dossier était suivi par Albert et plus de contact de la part de la Municipalité en 2021/22 ; il est donc décidé de retirer cette installation du classement des terrains ; un courrier sera à la CRTIS par le secrétariat du District – Dossier clos

SOING – le dossier a été repris par Albert et suite à notre visite du 31-05-2022 avec Thibaut l'installation a pu être classé en niveau T6 correspondant au niveau sportif actuel D2, nouvelle échéance au 09/06/2032. Dossier clos

B – Installation à classer dont le renouvellement n'a pas encore été réalisé avec une échéance la saison dernière 2021/22

AUTET – dossier suivi par François (+ Alexis), classement T6 échu le 02/07/2021.
Le club ne souhaite pas le renouvellement en Foot A11 mais créer 2 terrains de Foot A8 ; rappel des dimensions et des zones de sécurité 2 fois 2,50m de part et d'autre de la médiane et 2,50m avec les lignes de but si maintien des buts de Foot A11 en place.

BUCEY les GY – dossier suivi par Jean-Yves, la Municipalité ne souhaitant plus l'utilisation de son installation pour le football (club résident déclaré Monts de Gy), ce dernier sera retiré du classement.

Courrier à faire pour la CRTIS

CERRE les NOROY – dossier suivi par Jean-Yves, la Municipalité ne souhaitant plus l'utilisation de son installation pour le football (club résident déclaré FC Colombe), ce dernier sera retiré du classement.

Courrier à faire pour la CRTIS

CINTREY – Plus classé et déjà retiré du classement.

DAMPIERRE / SALON – Terrain Municipal niveau T3 qui arrive à échéance au 19-06-2022; François sera en charge du dossier avec Thibaut si possible.

Un rapport complet sera à faire car traité directement par la CFTIS.

Concernant le stade Communautaire en synthétique, classé en niveau T4 jusqu'en 02/02/2030, il sera vu en 2030 ce qui correspond à son 10^{ème} année de création avec les tests rebond à faire et fin de garantie

ESSERTERNE – dossier sera suivi par Jean-Yves ; plus utilisé, il sera retiré du classement
Courrier à faire pour la CRTIS

ETUZ – Stade Municipal 1 en FOOT A11 niveau T6 (à confirmer ?) échéance le
01/09/2019 !!, le club résident étant l'US REC et Municipal 2 FOOT A8 club résident
EMAGNY PIN (25) – dossier sera suivi par Jean-Yves.

RIOZ - Stade CHAILLAUX 1 (pelouse naturelle) en cours de classement et CHAILLAUX 2
(synthétique) plus classé au 12/2021
Visite réalisée le 05 mai puis une contre-visite le 08 juin avec Alain Bidault (président CRTIS)
pour faire analyse des travaux à réaliser pour la mise en conformité des installations pour un
niveau 5 terrain 1 en pelouse naturelle et niveau T3 pour le synthétique actuellement classé en
T4. Dossiers qui seront à instruire par la CRTIS à la rentrée 07 septembre 22.

C – Installations à renouveler le classement suite à échéance cette saison 2022/23

FALLON – niveau T1 échéance au 30/06/2022 ; la Municipalité souhaite le renouvellement du
classement; ce dossier sera suivi par Albert

FOUGEROLLES – Stade CHARTON 1 niveau T5 échéance au 04/06/2023 – le dossier sera
suivi par Albert.
Le classement du Stabilisé CHARTON 2 niveau T6, échéance au 13/12/2026, sera également
revu le jour de la visite

NOIDANS le FERROUX – classement niveau T5 avec échéance au 21/08/2022 ; ce dossier
sera suivi par Albert (inclure Thibaut)
Une visite avait été faite en 2021 avec Philippe pour faire suite à une invitation de la
Municipalité et du club pour un projet de vestiaires, il s'était avéré que des travaux étaient à
entreprendre pour conserver le niveau T5 ?

VAIVRE et MONTOILLE – **Installation demandant une attention particulière**
Stade municipal 1 niveau T5 échéance le 26/03/2024 mais il s'avère que les travaux menés
lors de la réhabilitation du gymnase impacte directement les installations liées à la pratique du
football.
Stade stabilisé municipal 2 classement T6 jusqu'au 26/03/2024
Jean-Yves (et Albert si besoin requis) est en charge du suivi de ce dossier concernant les 2
terrains plus praticables suite aux travaux engagés, tout cela à vérifier.
Egalement à voir le stade de la Zone du lac classé T6 jusqu'au 01/07/2025

D – Installations non urgentes car échéance fin de saison début 2023/24

JASNEY – Stade de la CLAIRETTE niveau T4 échéance au 09/07/2023
En même temps reclassé le stade 2 foot A8
Dossier sera à suivre par François (avec Alexis).

RADDON – Stade Municipal 1 classé niveau T5 échéance au 20/08/2023
Stade Municipal 2 classé T6 échéance au 12/11/2023, attention ce stabilisé utilisé pour des
compétitions de pétanque, pas de bonne qualité avec les cailloux qui ressortent et problème
avec les zones de sécurité. Voir si toujours utilisé et si la sécurité de la pratique du football
assurée.
Dossier sera suivi par Albert (inclure Thibaut si possible ou Jean-Yves)

FROIDECONCHE – Stade BELLEVUE 1 classé niveau T5 échéance au 27/07/2025
Stade BELLEVUE 2 classé T5 échéance au 03/09/2023
Stade BELLEVUE (pas de N° à voir ?) classé en Foot A8 avec une échéance au 27/07/2025
Pas d'urgence mais les 3 stades seront à revoir en même temps, visite commune
Dossier sera à suivi par Albert

VILLERSEXEL – Stade de la FORGE 1 classé niveau T5 échéance au 24/09/2023
Stade de la FORGE 2 classement Foot A8 échéance au 30/06/2025
Les 2 installations seront revues lors de la visite commune
Dossier sera à suivre par Albert et Jean-Yves.

D – Autres installations à homologuer - Gymnases

Pas de changement sur la situation des gymnases à classer; dû principalement à l'activité importante déployée pour les terrains extérieurs et la crise sanitaire (installation fermée ou avec un accès limité).

Visite de classement cette saison 2021/22 en liaison la reprise de l'activité futsal avec le championnat départemental.

a) Gymnases à classer – utilisés pour activités futsal District

JUSSEY – gymnase utilisé occasionnellement par le District et pas de classement initial ; dossier à suivre par François

VESOUL - gymnases LASALLE et PONTARCHER utilisé par le District et pas de classement initial; contact à renouveler avec la Mairie en expliquant une nouvelle fois notre action qui ne nécessitent pas spécialement des travaux ou aménagements..
Installations de très bon niveau correspondant à un niveau futsal 3 permettant d'évoluer au niveau sportif régional R1/R2 futsal)

b) Autres installations utilisés occasionnellement;

COMBEAUFONTAINE

FOUGEROLLES – Gymnase du Charton

GRAY – Gymnase Sonjour

GY

HERICOURT – Gymnase P et M Curie

LUXEUIL les BAINS – Gymnases Palais des Sports et plus la Halle des Sports Beauregard

PESMES – Gymnase du Val de Pesmes

RIOZ

SCEY /SAONE – Gymnase du Collège Grande salle.

c) Gymnases réhabilités, peu ou pas utilisés par le District et pas classés (pas urgent)

PORT sur SAONE gymnase réhabilité, prendre contact avec la Mairie pour un classement initial – action District/CDTIS

ST LOUP sur SEMOUSE – la réhabilitation du gymnase est terminée, prendre contact avec la Mairie pour un classement initial – action District/CDTIS

VAIVRE – Réhabilitation en cours d'achèvement ; attendre d'être contacter par la Municipalité

E – Renouvellement classement des éclairages

A prévoir au premier semestre saison 2022/23.

DAMPIERRE sur SALON – Stade Communautaire (synthétique) en éclairage LED ;
rappel - le classement revu sera pour 4 ans
BREVILLERS – échéance 10/11/2022 (Albert)
JUSSEY - échéance 10/11/2022 (François)
PERROUSE 2 (synthétique) – échéance 22/01/2022 plus urgent (Albert) en éclairage
LED ; rappel - le classement revu sera pour 4 ans.
SAINT REMY– échéance 10/11/2022 (François)

A venir suite à travaux passage en éclairage LED, dossier de classement initial à réaliser.

CHAMPLITTE – Stade MONGIN 1 projet niveau E6, classement requis pour niveau
sportif R3-R2/D1
VESOUL – Stade R.HOLOGNE 1 projet niveau E5 classement requis pour niveau
sportif R1/N3/N2
VESOUL – Stade R.HOLOGNE 2 – projet niveau E6, classement requis pour niveau
sportif R2-R3/D1

3 **Situation des dossiers FAFA.**

a. Dossiers installations soldés :

Mairie de PUSEY – Passage LED ; dossier soldé et subvention versée le 27-07-2022

b. Dossiers étudiés par la CR régionale FAFA et validés par la FFF :

Mairie de FONTAINE les LUXEUIL – dossier sécurisation pour le changement des
bancs de touche et installation main courante derrière ces derniers – dossier validé par
la FFF

Mairie de PERROUSE – Retour sur la demande d’avis préalable pour la construction
de 4 vestiaires et d’un club house niveau T3 est en cours actuellement en instruction à
la FFF. Un supplément d’information et plans avaient été demandés afin de rendre un
avis favorable renvoyées en juillet 22 ; attente retour de la FFF

c. Dossiers enregistrés et à instruire par la CR régionale FAFA

Pas de dossier en cours mais des demandes émanant de Municipalité ou CC sont
arrivées au District.

- CC MONTBOZON et CHANOIS pour une rénovation de terrain de Dampierre sur
Linotte ; visite pour état des lieux prévue le 06/09/2023.
- Municipalité GY et club Monts de GY pour un projet éclairage – Rdv à prendre
- Municipalité d’ESPRELS projet sécurisation bancs de touche/pare ballons,
rénovation vestiaires – Rdv à prendre

Ces dossiers seront suivis par Albert plus membre CDTIS en fonction des besoins

Il est rappelé aux municipalités, Communautés de Communes et clubs, la possibilité d'établir des demandes de subvention FAFA pour la saison 2022/23 pour la sécurisation, bancs de touche, pare ballons, remise à niveau d'une aire de jeu... par contre rien pour un changement de buts.

Les dossiers sont à adresser au secrétariat du District.

Une réunion de rentrée de la commission régionale est prévue début septembre ; pas de dossiers à présenter.

Pour rappel, Philippe Prudhon est le représentant du District à cette commission FAFA (suppléant : Raphaël Taverdet), le Président de la CDTIS, Albert Giboulet étant membre de la commission régionale.

4 Questions diverses

Rappel concernant les notes de frais : à remettre au Président de la CDTIS, qui se charge de les faire suivre en Ligue avec le justificatif du déplacement. A noter que le courrier à la Mairie est suffisant pour renseigner le temps passé pour la visite départ/retour domicile.

S'il s'agit du 1^{er} remboursement, bien joindre un RIB.

Il est confié à Jean-Yves la mission de suivre le dossier du renouvellement des installations de VAIVRE comportant le stade Municipal 1 et Municipal 2 et celui situé dans la Zone du Lac à savoir que ces installations ne sont plus utilisées et dont le classement sera à renouveler en juin 2023 pour le Municipal 1 et avec notre politique de classement ; il en sera de même pour le Municipal 2 et celui de la Zone du Lac.

Actuellement la Municipalité de VAIVRE réhabilite le gymnase et cela a un impact direct sur l'aire de jeu avec certainement une remise aux normes son terrain.

Formation de tous les membres des CDTIS aux nouveaux règlements installation et éclairage et documents, elle devrait se dérouler sur une journée à Dijon le mardi 27 Septembre 2022 (lieu à confirmer, en principe au Kyriad avec une visite de l'Astragale en cours d'achèvement).

Un nouveau logiciel STADIUM a remplacé FOOT 2000. Le Président de la CDTIS 70 et le Directeur Administratif ont participé à cette formation le 7 juillet 2022 à Paris siège de la FFF.

5 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 16h30.

Prochaine réunion : à planifier suivant le calendrier de la CRTIS.

Le Président de la CDTIS,

Albert GIBOULET.

Rappel :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.